

CHŒUR D'ENFANTS 2018-2019

La chorale est obligatoire pour les pianistes durant tout le 1^{er} cycle instrumental et jusqu'en 2^{ème} année de 2^{ème} cycle (2C2).

Pour les autres instruments, elle est obligatoire en 1^{ère} et 2^{ème} année du 1^{er} cycle.

Le niveau de l'élève est déterminé par le professeur en fonction de son âge, son expérience en chorale, son niveau de formation musicale et sa maturité vocale.

Il est possible que sur avis du professeur, l'élève reste 2 ans dans le même niveau, il ne s'agit pas d'un redoublement mais d'un confort pour sa voix.

Dès la 1^{ère} année du 1^{er} cycle instrumental

NIVEAUX	N° Cours	COURS	SALLES
Année 1	N°1	Mardi de 17h00 à 18h00	en salle 103
	N°2	Mardi de 18h00 à 19h00	en salle 103
	N°3	Mercredi de 10h00 à 11h00	en salle 103
	N°4	Mercredi de 11h00 à 12h00	en salle 103
Année 2	N°5	Mardi de 17h00 à 18h00	en salle 102
	N°6	Mardi de 18h00 à 19h00	en salle 102
	N°7	Mercredi de 12h00 à 13h00	en salle 103
	N°8	Mercredi de 14h00 à 15h00	en salle 103
Année 3	N°9	Mercredi de 15h00 à 16h15	en salle 103
	N°10	Mercredi de 16h15 à 17h30	en salle 103
Confirmés 1 (Minimum 2ans)	N°11	Mardi de 19h00 à 20h15	en salle 102
Confirmés 2	N°12	Mercredi de 17h30 à 19h00	en salle 103
(solo, déchiffrage)		Mercredi de 19h00 à 19h45	Voir avec le professeur

CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD
140, AVENUE DE LA DIVISION-LECLERC 92160 ANTONY
01 41 87 81 00

